

CE QUE FAIT L'AIDANT NUMERIQUE :

➤ Détection et orientation :

- Accompagner vers un test pour voir votre niveau d'autonomie sur les outils numériques
- Orienter vers des structures pour un accompagnement numérique
- En matière d'accès aux droits l'aidant numérique peut vous orienter vers un professionnel ou un service adapté

➤ Assistance :

- Accompagner dans les démarches en ligne

➤ Facilitation :

- Accompagner sur les services en ligne

➤ Formation :

- Intervenir sur des apprentissages

QU'EST-CE QU'UN AIDANT NUMERIQUE ?

Personne qui vous accompagne et qui réalise avec vous et non à votre place les démarches numériques.

Il peut proposer également une orientation vers d'autres services.



LES LIMITES DE L'AIDANT NUMERIQUE :

- Ne conserve pas vos données personnelles (identifiants, mots de passe, copie de documents...)
- Ne s'engage pas sur un accès aux droits
- Ne s'engage pas sur un délai de réponse
- Ne s'engage pas sur une prise en charge par un tiers
- Ne se substitue pas à l'expertise
- Ne s'engage pas sur les montants d'aide

NB : Vous restez entièrement responsable des démarches et déclarations en ligne